

A la page 10 du mémoire présenté au comité permanent des affaires des anciens combattants par les amputés de guerre du Canada, on peut lire ce qui suit:

L'Association canadienne des Amputés de Guerre accepte d'emblée les conclusions du Comité Woods à cet égard et il prie le gouvernement d'établir un Bureau d'appel indépendant... En vertu de la méthode actuellement applicable à la Commission, aucun appel ne peut être fait dans ces cas-là. Un seul commissaire étudie les demandes: il obtient ensuite la signature des deux autres commissaires. Si la décision est négative, tout est dit!

Dans un autre mémoire présenté par les anciens combattants eux-mêmes, en 1969, on traite encore de la création d'un bureau d'appel et, cette fois, la même recommandation apparaît au début du rapport présenté au comité. On peut y lire ce qui suit:

...un organisme d'appel au-dessus de la Commission des pensions.

Après avoir étudié le discours du trône, nous ne pouvons pas nous attendre que ce bureau d'appel soit institué ou que des changements profonds dans l'administration de la loi sur les anciens combattants seront effectués. Je continue la citation:

Un autre des principes fondamentaux de l'administration des pensions consiste non seulement à rendre justice, mais aussi à donner l'impression que justice est faite. Le rapport de la Commission Woods indique clairement qu'en vertu du système actuel où les appels sont entendus par les commissaires eux-mêmes, on n'a pas cette impression-là. Un bureau d'appel comblerait cette grave lacune de la loi. La Commission Woods a fait état des commentaires de la Commission royale d'enquête sur l'organisation gouvernementale (Commission Glassco) quant à la nécessité de protéger le citoyen contre l'arbitraire dont il est quelquefois victime lorsqu'il ne peut en appeler des tribunaux administratifs...

Comme c'est le cas, monsieur le président, pour les anciens combattants.

Dans sa lettre du 6 janvier 1970 à l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), président du comité des anciens combattants, la Légion royale canadienne revenait sur le même sujet.

Or, si le gouvernement n'a pas jugé bon de faire suite à toutes les recommandations renfermées dans les mémoires présentés antérieurement par les organisations d'anciens combattants, il me semble qu'on pourrait au moins accepter les plus urgentes.

Je voudrais, avant de terminer mes remarques, appeler l'attention sur le fait que les anciens combattants—et Dieu sait s'ils ont encore la volonté de travailler lorsqu'ils en ont encore la capacité—devraient pouvoir jouir du revenu des menus travaux qu'ils peuvent accomplir, en dépit des infirmités dont ils ont été victimes à la guerre.

La loi prévoit actuellement que lorsqu'un ancien combattant gagne un revenu supplémentaire, on discontinue le paiement de sa pension pour le punir d'avoir eu le courage de gagner quelques sous.

A la page 2 du mémoire présenté par les amputés de guerre du Canada, en avril 1969, l'article 2 se lit ainsi:

Aucun empêchement ni obstacle ne devrait entraver l'ancien combattant infirme qui veut améliorer son sort au moyen d'un cours de formation ou de toute autre préparation en vue d'exercer un emploi de temps de paix, de sorte que les sommes qu'il peut gagner grâce aux aptitudes qui lui restent, malgré son service militaire, ne devraient en aucune façon nuire à son droit à la pension. Autrement dit, sa pension lui est versée en fonction de son invalidité considérée d'après le marché de la main-d'œuvre non spécialisée. S'il peut gagner sa vie grâce

à des talents acquis au moyen des aptitudes qui lui restent, il ne faudrait pas qu'il subisse le moindre détrimment à cause de cela.

Monsieur le président, il n'est pas normal que des anciens combattants capables de travailler, grâce à leur talent et à leur bon vouloir, soient pénalisés par la diminution de leur pension dès qu'ils peuvent gagner de l'argent.

Si nous voulons tenir les promesses qui ont déjà été faites aux anciens combattants lorsque nous avons fait appel à leurs services, de 1939 à 1945, pour défendre le Canada, il me semble qu'aujourd'hui, nous ne devrions pas les décevoir en les forçant à demeurer inactifs et en les pénalisant à cause de l'argent qu'ils ont eu le cœur de gagner.

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur l'Orateur, je voudrais me faire le porte-parole des nombreux anciens combattants qui résident dans ma circonscription. Je me souviens qu'ils m'invitent chaque année à assister à la célébration du Jour du souvenir, en l'honneur de leurs frères tombés au champ de bataille.

Cette année, cette fête commémorative aura lieu le 15 novembre.

● (11.10 p.m.)

Je suis déjà convaincu qu'ils vont me demander de dire au gouvernement qu'ils désirent recevoir une meilleure attention en ce qui a trait à la pension qu'on leur verse et qui est nettement insuffisante en période d'inflation.

Je me souviens d'un ancien combattant. En effet, je me souviens du jour où mon frère, qui a été soldat au cours de la guerre de 1914-1918, revint au Canada. C'était le 16 décembre 1918. J'avais alors cinq ans et j'avais veillé jusqu'à une heure du matin pour le voir arriver. Je me faisais raconter par ma mère les événements qui se déroulaient et les dangers auxquels les soldats étaient exposés. J'avais donc hâte de voir arriver ce personnage que j'avais à peine connu, étant donné que je n'étais âgé que de deux ans quand il est devenu soldat. Je voulais le voir de mes yeux et entendre de mes oreilles ce qu'il pouvait bien nous raconter. Cela m'a marqué terriblement. C'est pour cette raison que j'ai toujours conservé beaucoup de respect pour ces hommes courageux, ces jeunes personnes qui ont donné les meilleures années de leur vie pour la sauvegarde de nos libertés.

Nous leur devons beaucoup de reconnaissance et de respect non seulement en paroles, mais en actes. En effet, nous devons leur assurer une aide financière pour qu'ils puissent à leur tour bénéficier des avantages de la liberté et de la sécurité.

C'est bien beau de dire que des Canadiens sont tombés au champ d'honneur. En Europe, on entretient les cimetières militaires. J'ai eu l'occasion de visiter celui de Rouen au mois de mai et j'ai été bien impressionné de voir quel respect la population de cette région porte aux soldats canadiens, de même que sa reconnaissance à l'endroit des anciens combattants canadiens qui ont assuré, à deux reprises, la liberté dont jouissent ces Français en ce moment.

Monsieur l'Orateur, je crois que la motion présentée à l'étude ainsi que l'amendement devraient recevoir l'appui de tous les députés, car le Canada a les moyens d'accorder aux anciens combattants des avanta-